VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LOTS DANS LE TROISIEME DISTRICT.

Successions de Léonard Clément Pascal et Marie Anne Ninon Boudoré sa femme.

No 82,622—Cour Civile de District—Division D.

Succession de Alexandre Chevalier, un homme de couleur libre.

No 82,687—Cour Civile de District—Division D.

EN VERTU de plusieurs ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, datés et signés le 17 octobre 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, et à moi adressés dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai de vendre MERCREDI le 6 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu des dispositions des Actes 70 de 1906 et 153 de 1900, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une moitié d'intérêt indivis dans les lots 7, 8, 9, 10 et 11, lot No 27 Faubourg Washington (maintenant 945 Troisième District), dans l'ilet borné par les rues Célestine, Jonquine, Emily et Couvent. Les lots 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Emily sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds.

Le lot No 11 forme l'encoignure des rues Emily et Célestine de 120 pieds. Acquis le 23 fév. 1837, livre des Transferts 21, fol. 409.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1907, et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florence, notaire au bureau dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

20 oct—20 27—nov 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilet de terre de valeur dans le Troisième District.

Près des tracks de la N. O. Terminal Co.

Succession vacante de Mme Nelly Maca, veuve de Edw Désiré Hubert.

No 82,612—Cour Civile de District, Division D.

PAR LIONEL M. RICAU, Encanteur—Bureau No 825 rue Union—MERCREDI, le 6 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

L'ilet 51, faubourg Washington (maintenant 1023, Troisième District), borné par la propriété Florian, les rues Industrie, Emily et Couvent, acquis le 23 février 1837, livre des transferts 21 fol 427. Vente faite en vertu des dispositions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes pour 1907 et faire 20 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florence, notaire, étude dudit notaire, 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

20 oct—20 27—nov 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

ILET DE TERRE DANS LE TROISIEME DISTRICT

Convenable pour fabrique

Succession vacante de Jacques Denis Tachon

No 82,686—Cour Civile de District, Division D.

MERCREDI, LE 6 NOVEMBRE 1907.

En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 16 octobre 1907, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, et à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à vendre MERCREDI, le 6 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

L'ilet No cinquante-sept (57), faubourg Washington (maintenant l'ilet 1831, Troisième District), borné par les rues Agriculture, Abondance, Emily et Couvent, acquis le 23 février 1837, enregistré dans le livre des transferts 22, fol. 443. Vente faite en vertu des dispositions des actes 70 de 1906 et 153 de 1900.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire 20 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et passé pardevant Ernest T. Florence notaire, au bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, Nouvelle Orléans.

20 oct—20 27—nov 3 6

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES AL'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier | Danziger & Tessier | Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

SUCCESSION DE FRANK RODER.

No 81,879—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 14 juin 1907 et signé le 20 juin 1907 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la dite Cour, Division E et d'un ordre daté le 18 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 2, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désignées par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans la même ilet que la propriété ci-dessus précédemment décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyot le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages.

Les propriétés ci-dessus décrites sont situées dans le centre du commerce en gros et seront vendues sujettes aux baux qui s'y trouvent.

4° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 297, borné par les rues S. Rempart, N. Poydras, Saratoga et Perdido, désigné par la dite Cour, Division E et d'un ordre daté le 16 octobre 1907 de l'Hon. Geo. H. Théard, Division E, homologant la procédure d'une assemblée de famille tenue pardevant C. C. Friedrichs, notaire, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Magazine, Natchez et Tchoupitoulas, désignés comme lots 2, 4 et 5 sur un plan de voyer fait par Charles de Armas, député voyer général, daté le 27 avril 1858, et annexé à un acte passé en l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, le 28 mai 1858. Le lot No 3 formant l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur et façade à la rue Tchoupitoulas, et les lots nos 4 et 5 sont contigus et mesurant chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Poydras sur 63 pieds 9 pouces de profondeur, le tout en mesure américaine. Les améliorations comprenant un grand magasin en briques à trois étages, désignées par les nos 401, 403, 405 et 407 rue Poydras, coin Tchoupitoulas.

2° Deux certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans la même ilet que la propriété ci-dessus précédemment décrite, désignés comme lots Nos 1 et 2 sur un devis de voyer, dressé par C. A. de Armas, député voyer général, le 27 avril 1858, annexé à un acte passé pardevant ledit notaire Guyot le 28 mai 1858 comme il est mentionné ci-dessus. Ledit lot No 1 mesurant 21 pieds, 5 pouces, 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur au fond sur 88 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté du lot No 2, et 89 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Natchez, et ledit lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 88 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No 1, et 88 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Poydras, avec 22 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond, le tout en mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 407 et 411 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin double en briques à trois étages.

3° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété premièrement décrite, désigné par le No 12 sur un devis marqué C, lequel dit lot mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 100 pieds, mesure américaine. Les améliorations sont désignées par les Nos 415-417 rue Tchoupitoulas et comprenant un grand magasin en briques à trois étages